

BONDY FAIR PLAY

38-48 Avenue du Maréchal DE LATTRE de TASSIGNY

93 140 BONDY



NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

En état de futur d'achèvement

Collection **ALCINI**



VOUS VERREZ
LA DIFFÉRENCE

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968.

Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

SOMMAIRE :

0. GÉNÉRALITÉS	3
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	5
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	11
3. ANNEXES PRIVATIVES	24
4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES	27
5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	36
6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS	39

MAÎTRE D'OUVRAGE

SCCV BONDY TASSIGNY
87 Rue de RICHELIEU
75 002 PARIS

MAÎTRES D'OEUVRES CONCEPTION

COBE ARCHITECTURE	FRESH ARCHITECTURES
18 Rue LIANCOURT	64 Rue de CRIMEE
75 014 PARIS	75 019 PARIS

0. GÉNÉRALITÉS

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques de la résidence « BONDY-FAIR PLAY » située au 38 à 48 Avenue de Lattre de Tassigny à BONDY (93 140).

Conçue par les architectes COBE Architecture et FRESH architectures, la résidence est composée de 3 bâtiments en R+5, situés sur 2 niveaux de sous-sol à usage principal de stationnement et quatre (4) locaux à RDC, destiné à un usage de commercial et d'activités.

Cet ensemble immobilier, sera composé de 187 appartements répartis en 3 immeubles regroupant 8 halls et 196 places de stationnement.

L'objet du présent contrat porte sur les halls dénommés « Affluence », « Confiance », « Equilibre », « Fraternité », « Harmonie », « Liberté », « Partage » et « Symphonie » représentant 187 logements collectifs en accession et les 196 places de stationnement sur deux niveaux de sous-sols.

L'entrée de la résidence pour les logements situés dans les halls « Affluence » et « Confiance », s'effectue par la rue Julie Victoire DAUBIE et dessert les halls d'immeuble.

L'entrée de la résidence pour les logements situés dans les halls « Equilibre », « Fraternité », « Harmonie », « Partage » et « Symphonie » s'effectue depuis les portillons sur rue et en cœur d'îlot depuis le portillon par l'avenue du Maréchal de LATTRE de TASSIGNY, et dessert les 4 halls d'immeubles.

L'entrée de la résidence pour les logements situés dans le hall « Liberté » s'effectue en cœur d'îlot depuis le portillon par l'allée Georges SAND et dessert le hall d'immeuble.

L'accès au parking de la résidence se fait également par l'avenue du Maréchal de LATTRE de TASSIGNY.

L'opération « BONDY FAIR PLAY » sera certifiée NF Habitat HQE et réalisée conformément au référentiel applicable à la date de déclaration CERQUAL de l'opération.

L'immeuble répondra également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la performance énergétique Réglementation Thermique 2012 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle technique agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant. Les emplacements de stationnement ne pourront pas être fermés avant la livraison et, en tout état de cause, avant l'obtention de la conformité de la résidence.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte et le décorateur.

La présente notice descriptive de vente a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Aussi les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y

sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

Le Maître d’Ouvrage se réserve la possibilité d’y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d’entreprise ou de fournisseur, défaut d’approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, ou si des impératifs techniques le mettaient dans l’obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d’apparition d’un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l’acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l’avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options.

L’acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de personnalisation en option, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l’objet du catalogue de personnalisation.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d’Ouvrage.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d’allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L’implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n’y sont pas tous figurés.

Il est précisé que les niveaux des sous-sols seront protégés des eaux à la côte de 47.70 NGF. Au-dessus de cette côte les parkings seront inondables.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLE

- ❑ Réalisée en pleine masse pour l'encaissement des niveaux de sous-sol des bâtiments avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2 FONDATIONS

- ❑ Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechniques.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs et périmétriques

- ❑ Réalisés en voiles de béton banché armé avec badigeon bitumineux contre terre sur les parements accessibles. Protection par blindage selon les impératifs de localisation.
- ❑ Cristallisation jusqu'à la cote de 47.70 NGF

1.2.1.2 Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- ❑ Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- ❑ Les murs non porteurs intérieurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

1.2.2 MURS DES FAÇADES ET DES PIGNONS

- ❑ Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé et sont revêtus de peinture et/ou de plaquette de brique et/ou d'enduit hydraulique, finition gratté fin, et/ou taloché fin éponge et ou de panneaux métalliques et/ou bardage bois naturel, références et teintes selon le choix de l'architecte.
- ❑ Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.
- ❑ Doublage thermique extérieur selon localisation.
- ❑ Au Rez-de-Chaussée, la façade du local commercial sera condamnée par une cloison en carreaux de plâtre ou vitrine.

1.2.3 RAMPANTS

- Sans objet.

1.2.4 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.5 MURS OU CLOISONS SÉPARATIVES

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, commerces etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé et/ou en cloison en placostyl renforcé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.
- Selon étude thermique, rupteurs de ponts thermiques en bout de dalle.

1.3.2 PLANCHERS SOUS-TERRASSE

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.

1.3.3 PLANCHERS SOUS COMBLES

- Sans objet.

1.3.4 PLANCHERS ENTRE LOGEMENTS ET PARKING OU LOCAUX NON CHAUFFÉS EN SOUS-SOL

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation et assurant le coupe-feu réglementaire entre parking ou locaux non chauffés et logements. Sur le dessus, chape flottante avec interposition d'un isolant phonique et thermique.
- Réalisation d'une isolation thermique par interposition d'un isolant sous la chape ou par réalisation d'un flocage projeté en sous-face de dalle.

1.3.5 PLANCHERS SUR TERRE PLEIN

- Dallage ou plancher porté sur vide technique en béton armé lissé. Isolation thermique par panneaux de polystyrène, position et épaisseur suivant calculs thermiques. Protection contre les remontées d'humidité par un film polyéthylène déroulé sur toute sa surface.

1.3.6 **PLANCHERS DES BALCONS**

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7 **PLANCHERS INTERMÉDIAIRE ENTRE NIVEAUX DE PARKING**

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé, ou dalles préfabriquées précontraintes.
- Finition surfaquartz hors zones recevant une cristallisation.

1.3.8 **PLANCHER BAS DU SOUS-SOL**

- Dalle ou dallage en béton armé, finition surfacée ou surfaquartz (si absence de cristallisation).
- Radier pour résister à la sous-pression jusqu'à la côte de 47.70 NGF, évènements de décompression au-delà de cette côte.
- Cristallisation suivant nécessité technique permettant de limiter les venues d'eau.

1.4 **CLOISONS DE DISTRIBUTION**

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches alvéolaires de type PLACOPAN ou équivalent, de 5 cm d'épaisseur et, ponctuellement en cloisons sèches de type Placostyl ou équivalent de 7cm ou 10cm avec interposition de laine de verre en entourage des gaines techniques verticales.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5 **ESCALIERS**

1.5.1 **ESCALIERS COLLECTIFS**

- Escaliers collectifs encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 **ESCALIERS PRIVATIFS**

- Sans objet.

1.5.3 **ACCÈS AUX TERRASSES INACCESSIBLES**

- Echelles à crinoline ou portillons métalliques en acier galvanisé pour accès aux toitures terrasses inaccessibles suivant nécessité
- Echelles en aluminium via skydome de désenfumage pour accès aux toitures terrasses techniques.

1.6 **CONDUITS DE FUMÉE ET VENTILATION**

1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Pour la chaufferie et/ou la sous-station : conduit débouchant en toiture, en maçonnerie ou béton armé, de dimensions suivant réglementation.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES APPARTEMENTS

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

- Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et locaux communs au sous-sol et/ou au RDC (poubelles/encombrants, TGBT, chaufferie, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs au sous-sol et/ou au RDC (encombrants, TGBT, sous-station, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment, ou en façade ou en toiture.
- Ventilation haute mécanique par gaine indépendante pour les locaux poubelles.

1.6.4 CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

- Admission et évacuation d'air conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcium suivant la localisation.

1.6.5 VENTILATION PALIÈRES

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, ventilations de désenfumage haute et basse des paliers assurée par des conduits verticaux de type unitaire. Clapets coupe-feu d'obturation des bouches palières avec commandes d'ouverture manuelles et par détecteurs de fumées y compris grille en aluminium naturel ou laqué en usine. Amenée d'air par des prises d'air frais en façade et des conduits horizontaux avec degré coupe-feu réglementaire.

1.6.6 COLONNES SÈCHES

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Descentes en PVC sur les façades, en PVC sur les façades sur jardin, pour récupération des eaux pluviales des toitures ou des terrasses selon nécessité.

- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal inscrit en plancher haut du sous-sol.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons et les loggias par descentes et trop-pleins en façade ou évacuation naturelle.
- Evacuation de la dalle jardin de couverture des sous-sols par entrées d'eau insérées dans le complexe d'étanchéité de la dalle et raccordées au réseau horizontal situé en plancher haut du sous-sol.
- Ce réseau, suivant imposition communale, transitera par un bassin de rétention afin de réguler les débits avant rejet dans les noues d'infiltrations du cœur d'îlot et au réseau public suivant nécessité.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES ET EAUX-VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOLS

1.7.3.1 Canalisations en élévation

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut et murs périphériques du 1^{er} sous-sol.

1.7.3.2 Canalisations enterrées

- Réseau en PVC, enterré sous le plancher bas du dernier sous-sol, reprenant les eaux de ruissellement du parking par l'intermédiaire d'avaloirs. Ce réseau est raccordé à un bac de décantation et à une fosse équipée d'une pompe de relevage.
- Réseaux séparatifs EP et EU pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, selon nécessité, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sous le dallage du dernier sous-sol.

1.7.4 BRANCHEMENT À L'ÉGOÛT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8 TOITURE

1.8.1 COUVERTURE DES IMMEUBLES

- Sans objet.

1.8.2 TOITURE TERRASSES DES IMMEUBLES

- Etanchéité des toitures terrasses ou terrasses « à usage privatif » réalisée par bitume

élastomère avec protection par dalles en grès cérame, posées sur plots.

- Détails du produit dalles sur plots :
 - Type TWENTY STRUCTURE de chez MIRAGE, dimension 60x60 cm, en grès cérame rectifié.
 - Ou équivalent.
- Etanchéité des toitures terrasses « non accessibles » réalisée par bitume élastomère avec protection par système dit de végétalisation de type SOPRANATURE, ou similaire, autoprotégé ou avec protection par gravillons.
- Etanchéité des toitures terrasses et jardinières réalisée par bitume élastomère avec protection par couche drainante, feutre jardin formant couche filtrante et terre végétale plantée ou similaire pour la toiture sur parking au RDC, les jardinières suivant plans architectes.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Garde-corps de sécurité en périphérie des toitures terrasses inaccessibles réalisé en acier galvanisé ou aluminium type SECURILISSE ECO de chez SOMAIN droit ou incliné ou aluminium laqué ou équivalent suivant choix architectural.
- Panneaux solaires posés sur tabourets métalliques.

1.8.3 TERRASSE SUR SOUS-SOL

- Terrasse jardin commune ou jardin privatif :
 - Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant un matériau drainant et un feutre jardin formant couche filtrante.
- Terrasse accessible commune (accès aux bâtiments) :
 - Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent avec revêtement suivant projet de l'architecte ou du paysagiste posé sur une forme rapportée éventuelle en matériaux compactés type sablon ou grave.
- Terrasse accessible privative :
 - Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent avec protection par dalles en grès cérame, posées sur plots.
 - Relevé béton pour arrêt des dalles en limite des espaces communs si nécessaire.
 - Détails du produit dalles sur plots :
 - Type TWENTY STRUCTURE de chez MIRAGE, dimension 60x60 cm, en grès cérame rectifié.
 - Ou équivalent.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 CHAPES

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

2.1.2.1 Séjour / Entrée / Alcôve sur séjour / Dégagements ouverts sur séjour ou placard attenant

REVÊTEMENT DE SOL PVC EN LES :

- Détail produits revêtements de sol :
 - Revêtement de sol PVC en lès de Type "Novibat Préférence" de chez FORBO, réduction acoustique 20 dB, (U2SP3E2), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
 - Ou équivalent.
- Pose droite suivant préconisation du fabricant et DTU.
- Plinthes en pin peintes en blanc ou en médium blanc droit ou arrondi dimension 10x70mm type PEDROSS ou MERCIER ou équivalent au choix du Maître d'œuvre.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.2.2 Chambres / Dégagements fermés / Rangement / Placard attenant

REVÊTEMENT DE SOL PVC EN LES :

- Détail produits revêtements de sol :
 - Revêtement de sol PVC en lès de Type "Novibat Préférence" de chez FORBO, réduction acoustique 20 dB, (U2SP3E2), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage
 - Ou équivalent.
- Pose droite suivant préconisation du fabricant et DTU.
- Plinthes en pin peintes en blanc ou en médium blanc droit ou arrondi dimension 10x70mm type PEDROSS ou MERCIER ou équivalent au choix du Maître d'œuvre.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

2.1.3.1 Sols des salles d'eau et salles de bains

CARRELAGE :

- Détail produits revêtements de sol :
 - Carrelage de chez SALONI, en grès émaillé, ou équivalent. Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
 - Ou équivalent.
- Pose droite sur chape flottante coulée sur isolant phonique
- Carrelage de type U2SP3 ou U3P3 suivant référence choisie
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en carrelage assorties hors parois faïencées.

2.1.3.2 Sols et plinthes des cuisines

REVÊTEMENT DE SOL PVC EN LES :

- Revêtement de sol identique à celui du séjour.

2.1.4 SOLS DES BALCONS

- Dalle en grès cérame, posées sur plots, teinte au choix de l'architecte.
 - Type TWENTY STRUCTURE de chez MIRAGE, dimension 60x60 cm, en grès cérame rectifié.
 - Ou équivalent.

2.1.5 BARRES DE SEUIL

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt, finition aluminium.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (Autres que enduits, peinture, papiers peints et tentures)

2.2.1 CUISINES

- Si T1 avec kitchenette : Faïence blanche, 20 cm x 20 cm au-dessus du meuble kitchenette sur 60 cm de hauteur, et retours éventuels.
- T1 sans kitchenette et à partir du T2 : Sans objet.

2.2.2 SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

- Détails des produits faïence au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par l'architecte décorateur :
 - Carrelage de chez SALONI, en grès émaillé, ou équivalent. Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
 - Ou équivalent.

- Dans les salles de bains principales, pose au pourtour de la baignoire à hauteur d' huisserie (excepté les rampants).
- Dans les salles d'eau, pose au pourtour du bac à douche à hauteur d' huisserie (excepté les rampants).
- Calepinage au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par l'architecte décorateur.
- Tabliers des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe carrelée éventuelle pour accès au siphon.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

- Sous-face des planchers béton, ragrés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

2.3.2 SOUS-FACES DES LOGGIAS

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.3.3 SOUS-FACES DES BALCONS

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- Menuiseries en bois-aluminium, de couleur blanche, gris clair ou beige selon choix de l'architecte. Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans et suivant permis de construire. Classement AEV selon DTU et classement acoustique selon réglementation.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Coffre de volet roulant intérieur en PVC au-dessus de la menuiserie.
- Localisation : pour toutes les baies en façade des pièces principales (chambres, alcôves et séjour).

2.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales selon choix de l'architecte, avec vitrage en verre sablé dans les salles de bains ou salles d'eau concernées (suivant plans) et suivant permis de construire.
- Coffre de volet roulant intérieur dito pièces principales pour les cuisines uniquement.
- Localisation : pour toutes les baies en façade des pièces de services (cuisines, salles de

bains/salles d'eaux) suivant plans.

2.5 **FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS**

2.5.1 **FERMETURE DES PIÈCES PRINCIPALES**

- Volets roulants en PVC double paroi ou en aluminium laqué suivant dimension, blancs ou gris clair ou beige selon choix architecte et suivant permis de construire, commandés par manivelle. Verrouillage automatique sur l'arbre.
- Fourreaux précablés jusqu'au tableau électrique permettant l'électrification future des volets roulants par l'acquéreur.
- Localisation : sur toutes les baies des pièces principales (chambres, alcôves et séjours) à tous les niveaux.

2.5.2 **FERMETURES DES PIÈCES DE SERVICE**

- Dito article 2.5.1. ci-dessus.
- Localisation : sur toutes les baies des cuisines ouvertes uniquement à tous les niveaux.

2.6 **MENUISERIES INTÉRIEURES**

2.6.1 **PORTE INTÉRIEURES DES LOGEMENTS**

- Bloc-portes âme alvéolaire, hauteur 2.14m, entièrement équipés : poignées, butoir, verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.
- Détails du produit porte de distribution :
 - Porte alvéolaire lisse finition prépeinte ACTA de chez MALERBA, à rive droite.
 - Ou équivalent.
- Détails des produits poignées des portes distribution :
 - Poignée de porte type LOGGIO de chez VACHETTE, finition argent, sur plaque en aluminium anodisé.
 - Ou équivalent.

2.6.2 **PORTES PALIÈRES**

- Bloc-porte palière entièrement équipé : serrure de sûreté, viseur optique, béquille côté intérieur et béquille ou poignée de tirage côté extérieur, compris butoir et seuil et de hauteur 2,14m.
- Détails du produit bloc-porte palière :
 - Bloc-porte type BP1 FIBRE LISSE de chez MALERBA, isoblindé BP1 sur huisserie métallique, finition fibre lisse.
 - Ou équivalent.
- Détails produit serrure :
 - Type OCTAL 8161 de chez BRICARD, classement A2P 1 étoile avec carte de propriété.

- Ou équivalent.

2.6.3 PLACARDS (Hors E.T.E.L.)

- Placard à portes coulissantes ou battantes entièrement équipées : rails, profilés d'habillage et de finition, etc...
 - Placard de largeur supérieure à 80 cm, à portes coulissantes posée sur traverse bois peinte avec plinthe à l'intérieur.
 - Placard de largeur inférieure à 80 cm, ouvrant à la française posée sur traverse bois peinte avec plinthe à l'intérieur
- Détails du produit portes de placard :
 - Porte de placard blanche de KENDOORS de chez SOGAL, décor blanc perlé.
 - Ou équivalent.
- Détails du produit aménagement intérieur :
 - Tablette chapelière en mélaminé blanc avec tringle en sous face dans le placard d'entrée
- Localisation suivant plans.

2.6.4 OUVRAGES DIVERS

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans et nécessité technique. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Placard électrique (E.T.E.L.) réalisés avec bac d'encastrement dans la cloison
- Détails du produit bacs d'encastrement :
 - Type bac STANDARD de chez ATOLE porte et trappe
 - Ou équivalent.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres : garde-corps décoratifs en acier ou en aluminium thermo laqué en usine, avec lisses horizontales et/ou barreaudage, motifs décoratifs, verres, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2 SÉPARATIFS DE BALCONS OU TERRASSES

- En étage, pour les balcons contigus, terrasses et loggias, écrans séparatifs en verre de sécurité ou tôles perforées, montés dans un cadre métallique laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire suivant plans.

2.8 PEINTURES – PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTÉRIEURES

2.8.1.1 Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

2.8.1.2 Sur sous-face des balcons

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.
- Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

2.8.2.2 Sur menuiseries extérieures

- Menuiseries extérieures peintes ou lasurées, teinte au choix de l'architecte.

2.8.2.3 Sur murs

- Murs des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.
- Murs des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Murs des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur plafonds

- Plafonds des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.
- Plafonds des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.
- Plafonds des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

2.8.2.5 Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique blanche.

2.8.3 TENTURES – PAPIERS PEINTS

2.8.3.1 Sur murs

- Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

- Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

2.9.1.1 Kitchenettes des studios

- Sans objet – voir article 2.9.2.4.

2.9.1.2 Cuisine des logements des 2 pièces et plus

- Sans objet – voir article 2.9.2.4.

2.9.1.3 Évacuations des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir article 5.4.

2.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonne montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre apparent et/ou polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par une chaudière gaz collective et partiellement par des panneaux solaires installés en toiture.
- Colonne montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines logements avec manchette en attente de pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre et/ou en polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.3 Évacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les

gaines techniques.

2.9.2.4 Branchements en attente

- Attentes dans les studios :
 - Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude bouchonnées pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier ;
 - Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver dans la cuisine.
- Attentes dans les 2 pièces et plus :
 - Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude bouchonnées pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier ;
 - Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver la vaisselle dans la cuisine et idem pour une machine à laver le linge dans la salle de bain ou la salle d'eau principale ou la buanderie suivant plan. Dans le cas où les deux machines sont situées dans la cuisine, l'attente eaux usées sera équipée d'un siphon double et l'attente eau froide d'un robinet d'arrêt double (aucune attente dans la salle de bain ou la salle d'eau).

2.9.2.5 Appareils sanitaires

- Dans les salles de bain et/ou salles d'eau et/ou WC séparé suivant plan :

MEUBLE VASQUE :

- Type CARA de chez CULINA, largeur 80 cm, vasque en céramique, 2 portes, Miroir sans encadrement suspendu avec applique LED.
- Ou équivalent.

BAIGNOIRE :

- Type ULYSSE de chez PORCHER, 170x70cm, acrylique blanche.
- Ou équivalent.

RECEVEUR DE DOUCHE :

- Type KYREO de chez JACOB DELAFON, 80x80cm, ultraplat en céramique de couleur blanche.
- Ou équivalent.

PAROI DE DOUCHE/CABINE DE DOUCHE :

- Sans objet

PARE BAIN :

- Sans objet

ENSEMBLE WC :

- Type EOLIA de chez JACOB DELAFON, sur pied avec bride.

- Ou équivalent.

2.9.2.6 Robinetterie

- Dans les salles de bain et/ou salles d'eau et/ou WC séparé :

MITIGEUR DES VASQUES :

- Type ULYSSE de chez PORCHER, débit limité, limiteur de température intégré, innovation cartouche C3A2.
- Ou équivalent.

MITIGEUR BAIGNOIRES :

- Type ULYSSE de chez PORCHER C2A2 avec inverseur.
- Ou équivalent.

ENSEMBLE FLEXIBLE-DOUCHETTE POUR SALLES DE BAIN :

- Type AQUA de chez PORCHER, flexible ULTRAFLEX grande longueur de 1,75m et douchette 1 jet, support téléphone.
- Ou équivalent.

MITIGEUR DES DOUCHES :

- Type ULYSSE de chez PORCHER C2A3, débit limité, limiteur de température intégré, innovation cartouche Firmaflow.
- Ou équivalent.

ENSEMBLE FLEXIBLE-DOUCHETTE POUR SALLES D'EAU :

- Type AQUA de chez PORCHER, flexible ULTRAFLEX de 1,75m, douchette 1 jet et barre de douche.
- Ou équivalent.

2.9.2.7 Robinet de puisage extérieur

- Robinet de puisage en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.
- Localisation :
 - 1 robinet en équipement des terrasses privatives à rez-de-chaussée avec jardin ;
 - Sans objet pour les terrasses à RDC sans jardin, terrasses en étages, les balcons et les loggias.

2.9.3 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONE, TÉLÉVISION

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- Détails du produit équipements électriques :

- Type COMETE basic blanc de chez EURHOM.
- Ou équivalent.

2.9.3.2 Puissances desservies

- Studios : 6 KW
- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 6 KW
- 4 pièces : 6 KW
- 5 pièces : 9 KW

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

Les plans localisant les équipements ci-dessous ne sont pas fournis.

□ Entrée :

- 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.
- 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur.
- Tableau « abonné » avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (situé dans la gaine technique logement - ETEL).
- Commande d'ouverture des portes du hall par système GSM type URMET ou équivalent sur smartphone ou tablette (non fournis).
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles (ou dans le dégagement).
- 1 bouton poussoir sonnette porte-étiquette lumineux (côté palier d'étage) avec sonnerie dans le tableau d'abonné.
-

□ Cuisine :

- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage.
- 5 prises 16A + T à 1.10 m, dont 1 à proximité de l'interrupteur, les autres se trouvant au-dessus du plan de travail.
- 1 prise 16A + T en hauteur pour micro-onde.
- 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains ou salle d'eau si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains ou salle d'eau, suivant plans). Dans le cas d'un Studio, seule 1 prise peut être livrée dans la cuisine (suivant plans)
- 1 prise 16A +T en plinthe pour le réfrigérateur.
- 1 terminal 32A +T pour la plaque de cuisson.
- 1 terminal 20A +T pour le four.
- 1 terminal 16A + T pour la hotte.

□ Kitchenette (studios) :

- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage.
- 2 prises 16A + T à 1,10 m dont 1 à proximité de l'interrupteur, les autres se trouvant

au-dessus du plan de travail.

- 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle d'eau si la machine à laver le linge se trouve dans la salle d'eau, suivant plans).
- 1 prise 16A +T en plinthe pour le réfrigérateur.
- 1 terminal 32A + T pour la plaque de la kitchenette.
- 1 terminal 16A + T pour la hotte.

□ **Séjour :**

- 1 Prise 16A + T tous les 4 m² avec 5 prises minimum dont une prise haute à proximité de l'interrupteur (si cuisine ouverte : retirer forfaitairement 8m² de la surface de séjour). Si surface >28m² : minimum 7 prises.
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient.
- 2 prises RJ 45 (sauf pour T1, prévoir 1 prise).

□ **Chambre 1 (2 pièces et plus) :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
- 1 prise RJ 45.

□ **Alcôve, Chambre 2 et suivantes (3 pièces et plus) :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 3 prises 16A + T.
- 1 prise RJ 45.

□ **Dégagement :**

- 1 centre commandé par interrupteur en va-et-vient ou par télérupteur.
- 1 prise 16A + T.
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si celui-ci n'est pas positionné dans l'entrée.

□ **Salles de bains ou salles d'eau principale :**

- 1 Applique lumineuse classe II commandé par interrupteur
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 prises 16A + T murale.
- 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur (dans l'unité de vie pour PMR uniquement).
- 1 fourreau en attente pour pompe de relevage si baignoire dans l'unité de vie PMR.

□ **Salles d'eau secondaires :**

- 1 Applique lumineuse classe II commandé par interrupteur
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A + T.

□ **W.C. :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur (uniquement si PMR).

- **Rangement :**
 - 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.
 - 1 prise 16A + T.
- **Escaliers des duplex :**
 - Sans objet.

2.9.3.4 Sonnette de porte palière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte-étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage collectif gaz.

2.9.4.2 Températures assurées

- Par - 5°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C.
 - autres pièces : 19°C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Radiateurs eau chaude dans les pièces principales, nombre et positionnement suivant étude thermique.

RADIATEUR EAU CHAUDE :

- Type SAMBA de chez CHAPPEE habillé à raccordement central.
- Ou équivalent.
- Sèche-serviette eau chaude dans salles de bain et salles d'eau.

SÈCHE-SERVIETTE EAU CHAUDE

- Type ODA PREM'S Blanc de chez ACOVA.
- Ou équivalent.

2.9.5 VENTILATION

- Arrivée d'air frais par entrées d'air, blanche, situées en traverse des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans le voile de façade des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.6 ÉQUIPEMENTS BASSE TENSION

- Tableau de communication situé dans la gaine technique logement (ETEL), équipée d'une

réglette DTI optique et d'un répartiteur TV compatible et d'un emplacement pour une box mise en place par l'acquéreur, et permettant le brassage des prises RJ45.

- Détails du produit tableau de communication :
 - Type kit de communication COFRELEC Grade 3 TV pour bac COFRELEC, emplacement box et 1 PC.
 - Ou équivalent.

2.9.6.1 Radio FM et TV

- Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.2).
- Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

2.9.6.2 Téléphone

- Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.1).

2.9.6.3 Portiers – Commandes de portes

- Platine vidéophone par système d'ouverture type platine GSM situé dans le hall du bâtiment et permettant la commande d'ouverture de la porte de hall à partir de l'appel sur le téléphone portable ou la tablette (si accès internet) de l'acquéreur (téléphone, tablette et ordinateur non fourni).
- Détails du produit équipements électriques :
 - Type PCGL01/1PT25 full GSM à contrôle d'accès, compris modem 12 mois audio/vidéo de chez URMET.
 - Ou équivalent.

2.9.7 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT

2.9.7.1 Placards

- Se reporter au chapitre Menuiseries intérieures.

2.9.7.2 Pièces de rangement

- Sans objet (sans équipement).

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

- Sans objet.

3.2 GARAGES COUVERTS

3.2.1 MURS, CLOISONS

- Murs et poteaux en béton armé.

3.2.2 PLAFONDS

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage avec flocage ou isolant thermique selon étude thermique.

3.2.3 SOLS

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4 PORTE D'ACCÈS

3.2.4.1 Pour les véhicules

- Porte basculante métallique, laquée. Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

3.2.4.2 Pour les piétons

- Escalier extérieur et/ou donnant dans le sas du Hall, débouchant en sous-sol. Porte peinte avec poignée de tirage côté accès, serrure équipé d'un demi-canon, sur organigramme et ferme porte.

3.2.5 VENTILATION

- Ventilation mécanique de la zone de parkings.
- Aménée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé, débouchant en rez-de-chaussée ou, éventuellement pour l'extraction, en toiture.

3.2.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Néant pour les emplacements privés.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et

complément sur minuterie, commande par détecteur de mouvement ou boutons poussoirs lumineux de type PLEXO de LEGRAND, ou équivalent.

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Conformément à la Réglementation sur les véhicules électriques applicable à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu un surdimensionnement de l'armoire TGBT sous-sol de 4 KW maximum par place équipable et un chemin de câble en parties communes permettant la réalisation de l'alimentation (quantité suivant réglementation). L'équipement et l'alimentation sont à la charge de l'acquéreur.
- 1 prise de courant 16A+T par niveau de sous-sol

3.2.7 **ÉQUIPEMENT PLOMBERIE**

- 1 robinet de puisage situé à chaque niveau de sous-sol.
- Regard dans la dalle du sous-sol la plus basse avec pompe de relevage et séparateur à hydrocarbures.
- Selon nécessité, pompe de relevage pour les eaux usées.
- Selon imposition de la commune, réalisation d'un bac de décantation des graisses implanté suivant plans architectes, avec équipement pour vidange ponctuelle.

3.3 **PARKINGS EXTÉRIEURS**

- Sans objet.

3.4 **TERRASSES PRIVATIVES**

- Pour les logements comportant une terrasse à rez-de-chaussée et en étage : mise en œuvre de dalles sur plots carrelage, ou équivalent.
- Détails du produit dalles en grès cérame posées sur plots, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Type TWENTY STRUCTURE de chez MIRAGE, dimension 60x60 cm, en grès cérame rectifié.
 - Ou équivalent.
- Selon plans, pare-vues en verre de sécurité ou tôle perforées, montés dans un cadre métallique laqué, ou treillage décoratif selon projet architectural et plans.
- En équipement des terrasses privées principales étanchées à rez-de-chaussée et en étages de plus de 5m² (1 équipement par logement au droit du séjour / Sans objet pour les terrasses secondaires) :
 - 1 prise 16A+T étanche ;
 - 1 robinet de puisage uniquement pour terrasse à rez-de-chaussée avec jardin.
 - Ponctuellement et suivant plans, portillon d'accès pour l'entretien des espaces communs, réalisé en métal avec serrure et canon sur passe général.

3.5 **BALCONS PRIVATIFS**

- Pour les logements comportant un balcon : mise en œuvre de dalles sur plots carrelage, ou équivalent.

- Détails du produit dalles en grès cérame posées sur plots, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Type TWENTY STRUCTURE de chez MIRAGE, dimension 60x60 cm, en grès cérame rectifié.
 - Ou équivalent.
- Selon plans, pare-vues en verre de sécurité ou tôle perforées, montés dans un cadre métallique laqué, ou treillage décoratif selon projet architectural et plans.
- En équipement des balcons privés principaux de plus de 5m² en étages (1 équipement par logement au droit du séjour / Sans objet pour les balcons secondaires) :
 - 1 prise 16A+T étanche ;

3.6 JARDINS PRIVATIFS

- Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTRÉE DES IMMEUBLES

- Le SAS et le hall de chaque bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet élaboré par l'architecte décorateur.

4.1.1 SOLS

- Revêtement en carrelage sur isolant phonique pour les halls.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2 PAROIS

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou panneaux stratifiés ou peinture décorative, et miroirs selon projet du décorateur.

4.1.3 PLAFONDS

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante.

4.1.4 PORTE D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE

- Portails extérieurs d'accès sur Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et Allée Georges Sand :
 - Ouvrage métallique. Fermeture par ventouse magnétique ou gâche électrique commandée par digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou badge.
- Porte extérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée par digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou badge.
- Porte intérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée via le système de platine GSM type URMET ou équivalent d'appel sur le téléphone portable ou la tablette de l'acquéreur (téléphone et tablette non fournie), et pour les occupants, par clé ou badge.

4.1.5 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS INTÉRIEURS ET PORTES DES LOCAUX TECHNIQUES DES NIVEAUX DE SUPERSTRUCTURE

- Portes à parement bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints.
- Quincaillerie décorative en aluminium anodisé ou inox brossé.

- Détails du produit portes escaliers et sas et locaux techniques, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Porte bois lisse finition prépeinte type PREMAFEU ou SUPRAFEU de chez KEYOR.
 - Ou équivalent

4.1.6 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS ET PORTES DES LOCAUX TECHNIQUES DESSERVANT LES NIVEAUX D'INFRASTRUCTURE

- Accès aux niveaux du sous-sol, par une porte sur huisserie métallique assurant le degré coupe-feu réglementaire. Parements peints. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé et poignée de tirage depuis le rez-de-chaussée et par béquille depuis le palier d'arrivée. Quincaillerie décorative en inox ou aluminium laqué. Ferme porte automatique.
- Détails du produit portes escaliers et sas et locaux techniques, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Porte bois lisse finition prépeinte type PREMAFEU ou SUPRAFEU de chez KEYOR.
 - Ou équivalent

4.1.7 BOITES AUX LETTRES – TABLEAUX D’AFFICHAGE

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles type LANGUEDOC de chez DECAYEUX ou équivalent aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet de l'architecte décorateur avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.
- Localisation : - Dans les SAS, selon plans architectes.

4.1.8 CHAUFFAGE

- Sans objet.

4.1.9 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond et/ou luminaires décoratifs et/ou appliques suivant le plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré (boutons poussoirs lumineux).
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure du SAS comportant :
 - Clavier codé ;
 - Lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.
- Platine de portier vidéophone en inox sur la porte intérieure du SAS comportant :
 - Touche d'appel de chaque logement ;
 - Micro, haut-parleur, caméra ;
 - Lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET PALIERS DES ÉTAGES

Concerne :

Les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration.

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Sol des circulations communes à rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage ou moquette. Calepinage mis au point par l'architecte décorateur.
- Plinthes bois peintes ou carrelage.

4.2.1.2 Sol des circulations communes en étages

- Moquette en lés ou en dalles suivant choix de l'architecte décorateur.
- Plinthe bois peintes selon projet de décoration.

4.2.2 MURS

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

4.2.3 PLAFONDS

- Peinture acrylique.
- Selon nécessité : plaques de plâtre planes ou perforées de type acoustique.

4.2.4 PORTES COMMUNES

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisserie métallique. Quincaillerie décorative. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée suivant article 4.1.5.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

4.2.5 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers ou spots dans faux-plafonds, suivant plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence et minuterie.
- 1 PC par palier, dans gaine technique.
- Sonnette des logements.

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

Concerne :

Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseur, et les escaliers.

4.3.1 SOLS

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière.

4.3.2 MURS – PLAFONDS

- Sur murs, peinture vinylique blanche ou gouttelette blanche à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent.
- Sur plafonds, peinture blanche ou gouttelette blanche à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent sauf aux endroits recevant un isolant.

4.3.3 PORTES

- Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture suivant article 4.1.6.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Serrure de sûreté avec clé sur organigramme pour porte d'accès aux parkings et locaux techniques. Quincaillerie en aluminium anodisé ou inox.

4.3.4 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ou fluos sur minuterie.
- Commande par détecteur de présence avec préavis d'extinction ou par appareillage type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOLS

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane.

4.4.2 MURS

- Enduit type gouttelette à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou peinture vinylique.
- Fûts des escaliers revêtus de peinture polyuréthane.

4.4.3 PLAFONDS

- Enduit type gouttelette à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou peinture vinylique.

4.4.4 GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie, finition par enduit à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou peinture vinylique ou équivalent ou garde-corps décoratifs en acier à peindre, de 1,00 m de hauteur environ.
- Mains courantes en tube d'acier peint.

4.4.5 VENTILATION

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la terrasse ou couverture, soit par système pneumatique conformément à la réglementation.

4.4.6 ÉCLAIRAGE

- Eclairage par hublots ou fluos sur minuterie.
- Commande par détecteur de présence ou par appareillage type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 LOCAUX VÉLOS ET/OU POUSSETTES

Concerne :

Les locaux vélos et/ou poussettes situés au sous-sol et/ou au RDC de l'immeuble.

4.5.1.1 Sol

- Dalle en béton. Finition par peinture en résine polyuréthane lorsque ces locaux sont situés au RDC. Finition selon article 3.2.3 lorsque ces locaux sont situés au sous-sol.

4.5.1.2 Murs – plafonds

- Plafond béton ragréé et/ou flocage thermique selon localisation.
- Mur béton ou maçonnerie jointoyée avec finition par peinture vinylique deux couches sur murs.

4.5.1.3 Menuiseries

- En sous-sol et Rez-de-Chaussée, porte à parement bois dans huisserie métallique côté SAS. Finition peinture satinée. Degré coupe-feu suivant réglementation suivant articles 4.1.5 ou 4.1.6. Tôle de protection côté local. Serrure de sûreté avec clé sur organigramme côté extérieur et bouton moleté côté intérieur. Quincaillerie en aluminium anodisé.
- A Rez-de-Chaussée sur l'extérieur, porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon choix de l'architecte ou avec vitrage feuilleté. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure.
- Porte métal avec remplissage grillagé. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure.

4.5.1.4 Ventilation

- Selon article 1.6.3.

4.5.1.5 Équipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ou fluos sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par détecteur de mouvement ou par appareillage type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.5.1.6 Équipement

- Barre d'attache en acier galvanisé pour les vélos.

4.5.2 LOCAUX POUBELLES

Concerne :

Les locaux poubelles situés au RDC de l'immeuble.

4.5.2.1 Sol

- Sur dalle béton, finition par carrelage anti-dérapant et plinthes à talon.

4.5.2.2 Murs – plafonds

- Carrelage sur 1,20 m de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond hors plafonds aux endroits recevant un isolant.

4.5.2.3 Menuiseries

- A RDC sur l'extérieur, Porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon permis de construire. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle.

4.5.2.4 Ventilation

- Suivant article 1.6.3.

4.5.2.5 Équipement électrique

- Pour le réseau électrique, canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ou fluos sur minuterie
- Commande par appareillage étanche avec détecteur de présence ou par appareillage étanche type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.5.2.6 Équipement

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.5.3 LOCAL ENCOMBRANTS

Concerne :

Le local encombrant situé en RDC de l'immeuble.

4.5.3.1 Sol

- Sur dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière hors lorsque commun avec local poubelles.
- Sur dalle béton, finition par carrelage anti-dérapant et plinthes à talon si commun avec local poubelles.

4.5.3.2 Murs – plafonds

- Murs en Béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches sur murs hors lorsque commun avec local poubelles
- Carrelage sur 1,20 m de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs si commun avec local poubelles.
- Plafonds en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches si absence d'isolant.

4.5.3.3 Menuiseries

- A RDC sur l'extérieur, Porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon permis de construire. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle.

4.5.3.4 Ventilation

- Suivant article 1.6.3.

4.5.3.5 Équipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ou fluos sur minuterie
- Commande par appareillage étanche avec détecteur de présence ou par appareillage étanche type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.5.3.6 Équipement

- Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

- Néant

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

Concerne :

Tous locaux techniques en sous-sol et/ou en étages suivant nécessité.

4.7.1 **SOLS**

- Dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière.

4.7.2 **MURS – PLAFONDS**

- Murs en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches.
- Plafonds en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches si absence d'isolant.

4.7.3 **MENUISERIES**

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisseries métalliques suivant articles 4.1.5 et 4.1.6. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

4.7.4 **ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE**

- Alimentation par canalisations encastrées.
- Eclairage par hublots ou fluos sur minuterie.
- Commande par appareillage étanche avec détecteurs de présence ou par appareillage étanche type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.7.5 **ÉQUIPEMENT**

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

4.8 CONCIERGERIE

- Sans objet.

4.9 CUISINE PARTAGÉE

Concerne :

Le local cuisine partagée située en R+5 accessible aux résidents du hall « Affluence ».

4.9.1 **SOLS**

- Chape thermo-acoustique rapportée sur dalle en béton surfacé. Finition par carrelage grès cérame et plinthes assorties.

4.9.2 MURS – PLAFONDS

- Peinture satinée 2 couches hors crédence évier.
- Faïence blanche, 20 cm x 20 cm au-dessus de l'évier sur 60 cm de hauteur, et retours éventuels.
- Selon nécessité : plaques de plâtre planes ou perforées de type acoustique ou dalles de faux plafonds.

4.9.3 MENUISERIES

- Porte métallique thermo laqué avec vitrage éventuel, degré coupe-feu suivant réglementation.
- En parties communes, porte à parement bois dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Degré coupe-feu suivant réglementation suivant articles 4.1.5 ou 4.1.6. Tôle de protection côté local. Serrure de sûreté avec clé sur organigramme côté extérieur et bouton moleté côté intérieur. Quincaillerie en aluminium anodisé type poignée de tirage et béquille simple sur la face intérieure.
- Sur l'extérieur, porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon permis de construire. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle.

4.9.4 VENTILATION

- Ventilation mécanique.

4.9.5 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Alimentation par canalisations encastrées.
- Douille à bout de fils en plafond.
- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
- 2 prises 16A + T à 1,10 m au-dessus du plan de travail.
- 1 prise 16A +T pour machine lave-vaisselle
- 1 prise 16A +T à proximité de l'interrupteur.
- 1 RJ 45.
- Chauffage électrique par panneau rayonnant.

4.9.6 ÉQUIPEMENT PLOMBERIE

- Equipement sanitaire : Evier inox 18/10ième un bac et égouttoir sur meuble bas en aggloméré, finition mélaminée blanc, tablette intermédiaire intérieure. Le meuble de 1,20 m permettra d'incorporer un lave-vaisselle.
- Robinetterie mitigeuse de type OLYOS 2 de chez IDEAL STANDARD, ou équivalent.
- Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place ultérieure par la copropriété d'une machine à laver dans la cuisine.
- Production d'eau chaude par ballon électrique 100 L suspendu.

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

- Un appareil, situé dans chacun des halls, dessert le rez-de-chaussée, les étages et les sous-sols.
- Appel de l'ascenseur depuis les paliers des sous-sols, commandé par VIGIK.
- Vitesse 1 m/s ; capacité maximum 8 ou 9 personnes pour 625 kg ou 675 kg.
- Equipement intérieur de la cabine :
 - Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol de même nature que le hall.
 - En cabine, boutons d'accès aux sous-sols commandés par VIGIK.
- Equipement des paliers :
 - Portes palières automatiques coulissantes, finition par peinture à tous les niveaux desservis excepté au rez-de-chaussée, finition inox brossé ou équivalent.

5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE

5.2.1 PRODUCTION

- Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont collectifs.
- Chaufferie gaz située en sous-sol avec chaudière de type à condensation, marque et puissance suivant calcul.
- Le stockage avant distribution dans les logements est assuré par un ou des ballons situés en chaufferie, capacité suivant calculs.

5.2.2 COLONNES MONTANTES

- Les colonnes montantes de chauffage se trouvent dans les gaines techniques sur les paliers avec manchette pour installation ultérieure par la copropriété de compteurs, alimentation au gaz depuis la colonne montante jusqu'à la chaudière individuelle.
- Les colonnes montantes d'eau chaude sanitaire se trouvent dans les gaines techniques intérieures des logements avec une manchette par logement pour installation future d'un compteur par la copropriété.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATION

5.3.1 TÉLÉPHONE

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières.
- Liaison avec chaque logement jusqu'au tableau de communication situé dans le placard électrique (EDEL). Raccordement sur le réseau public.

5.3.2 ANTENNE TV – FM – FIBRE OPTIQUE

- Il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.
- Réseau fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage. Câblage intérieur non prévu selon réglementation, à réaliser ultérieurement par le concessionnaire.

5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus au 4.5.2.
- Ramassage conforme à la réglementation communale et / ou Bornes d'Apport Volontaire.

5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en terrasse du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTEUR GÉNÉRAL

- Placé dans le local eau, position suivant plans.

5.6.2 SURPRESSEUR – TRAITEMENT DE L'EAU

- Si nécessité en fonction des indications de la compagnie distributrice.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

5.6.3.1 Colonnes montantes Eau Froide

- Depuis le compteur général, distributions horizontales, en plancher haut du 1^{er} sous-sol, en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux des locaux poubelles.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

5.6.3.2 Colonnes montantes Eau Chaude Sanitaire

- Depuis la chaufferie située en sous-sol, distributions horizontales, en plancher haut du 1^{er} sous-sol, en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.

- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines logements pour alimentation des logements en eau chaude conformément à l'article 2.9.2.2.

5.6.4 COMPTAGE PARTICULIERS

- Eau froide : manchettes en gaines palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.
- Eau chaude sanitaire : manchettes en gaines logements pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

- Alimentation en gaz du local chaufferie en sous-sol.
- Il n'est pas prévu de distribution gaz en cuisine des logements.

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.8.1 ORIGINE DE L'ALIMENTATION

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public ou le poste transformateur suivant recommandation du concessionnaire.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'aux pieds de colonnes électriques situées dans les parties communes.

5.8.2 COMPTAGES DE SERVICES GÉNÉRAUX

- Inscrits soit dans les gaines techniques palières à rez-de-chaussée comprenant tous les comptages, soit dans un local spécifique, localisé suivant plans.
- Le nombre précis de comptage est déterminé par l'étude technique.
- Suivant réglementation, il est prévu une réserve de puissance pour la mise en œuvre de prises de recharge pour véhicules électriques.

5.8.3 COLONNES MONTANTES

- En gaine palière.

5.8.4 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

- Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF situé dans le placard technique de l'entrée des appartements (ETEL).
- Estimations des consommations via plateforme « CLEA » :
 - Chauffage
 - Eau Chaude Sanitaire
 - Electricité
 - Autres usages

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

- Rampe d'accès au parking par dalle en béton, finition balayée, avec trottoirs chasse roue et caniveau de récupération des eaux de ruissellement.

6.1.2 TROTTOIRS

- Sans objet.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

6.2.1 PORCHE

- Sans objet.

6.2.2 CIRCULATIONS EXTÉRIEURES

- Depuis la voie publique, allée en pavés ou béton désactivé ou équivalent suivant le projet du paysagiste.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 PLANTATIONS

- Sur jardins communs de la copropriété, plantation d'arbres, de plantes vivaces et d'arbustes suivant le projet du paysagiste.
- Haies végétales en limite de terrasse et/ou jardins privatifs et/ou en limite de propriété.

6.3.2 ENGAZONNEMENT

- Engazonnement avec terre végétale rapportée.

6.3.3 CHEMINS DE PROMENADE, AIRE DE REPOS

- Suivant article 6.2.

6.4 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6.4.1 ÉCLAIRAGE DES ESPACES VERTS COMMUNS

- Par spots ou bornes lumineuses suivant projet architectural, commandée par cellule photoélectrique ou horloge.

6.4.2 ÉCLAIRAGE DES CIRCULATIONS

- Par bornes ou appliques lumineuses implantées le long du cheminement piétons commandée par cellule photoélectrique et / ou par détecteur de présence.

6.5 CLÔTURES

6.5.1 CLÔTURES PÉRIPHÉRIQUES

- En limite du domaine public, clôture constituée d'un barreaudage en acier thermolaqué sur un muret en maçonnerie enduite ou peinte ou équivalent suivant plans permis de construire et projet architectural.
- Portillon extérieur métallique avec fermeture par gâche électrique commandée par digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou carte suivant article 4.1.4.

6.5.2 CLÔTURES INTÉRIEURES

- Clôture grillagée selon plans masse.

6.5.3 CLÔTURES ENTRE PARCELLES PRIVATIVES

- Clôture grillagée selon plans de vente.

6.6 RÉSEAUX DIVERS

6.6.1 RÉSEAU D'EAU

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

6.6.2 RÉSEAU DE GAZ

- Le branchement est prévu exécuté par GrDF à partir du réseau de distribution public.

6.6.3 ÉLECTRICITÉ

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 ÉGOÛT

- Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.
- Rejet des Eaux Pluviales :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire

6.6.5 RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN

□ Sans objet

FIN DU DOCUMENT

Date :

Signature :



**VOUS VERREZ
LA DIFFÉRENCE**